

**NOUVEL
AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

Que lors de la session ordinaire qui aura lieu le mercredi 9 avril 2025 à 19h30 au Chalet Bellevue, sis au 27, rue Bellevue,

Le conseil municipal statuera sur la demande suivante :

Site	Lot 3 735 049 Rue des Berges
Zone	RV-28
Nature	Autoriser la construction d'un bâtiment principal dont les portes du garage annexé ne sont pas conformes
Effet	Une réponse favorable du conseil municipal aura comme effet d'autoriser la construction d'un bâtiment principal dont les portes du garage annexé ont une hauteur de 3,05 m et 3,66 m, alors que la réglementation en vigueur limite la hauteur des portes de garage à 3 m. Le tout contrairement au règlement de zonage numéro 642-2022.

QUE toute personne ou organisme intéressés pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation lors de la séance du Conseil, ou par courriel d'ici le mardi 8 février 2025 à 16h30 à l'adresse suivante : consultations@morinheights.com;

Donné à Morin-Heights, le 19 mars 2025



Hugo Lépine
Directeur général / Greffier-trésorier

Je soussigné certifie sous mon serment d'office que le présent avis a été publié en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil le 19 mars 2025



Hugo Lépine
Directeur général / Greffier-trésorier

**NEW
PUBLIC NOTICE
MINOR EXEMPTION**

PUBLIC NOTICE is hereby given that:

At the meeting to be held on Wednesday, April 9th, 2025, at 7:30 pm, at the Chalet Bellevue located at 27, rue Bellevue,

Council will rule on the following request:

Site	Lot 3 735 049 Rue des Berges
Zone	RV-28
Type	Authorize the construction of a main building, whose garage doors of the attached garage are non-compliant.
Effect	A favourable response from the municipal council will have the effect of authorizing the construction of a main building, where the doors of the attached garage have a height of 3.05 meters and 3.66 meters, while the current regulations allow a maximum height of 3 meters for a garage door. The whole contrary to Zoning By-law 642-2022.

THAT any interested person or organization may be heard regarding this request for minor exemption at the Council meeting, or by email until Tuesday, April 8th, 2025 at 4:30 pm at the following address: consultations@morinheights.com;

Given at Morin-Heights on March 19th, 2025